

⊕ Accompagnement global et personnalisé par l'infirmière de pratique avancée (IPA)

Soin de support (INCa)

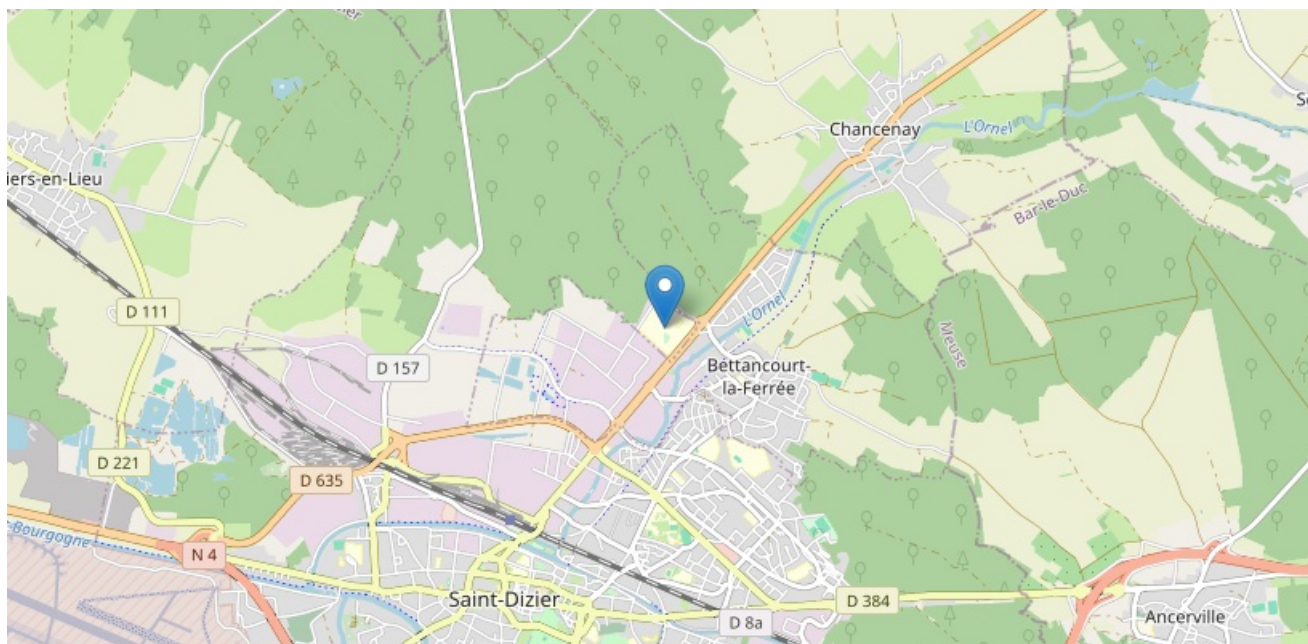
Public Cible : Adultes

Public Cible : Après-cancer

Public Cible : Proches et aidants

Information et orientation

Effets secondaires spécifiques



ADRESSE

1, rue Albert Schweitzer
52100 Saint-Dizier



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

☎ : 03 25 56 84 38



STRUCTURE

CENTRE HOSPITALIER GENEVIEVE DE GAULLE ANTHONIOZ
1, rue Albert Schweitzer
52100 Saint-Dizier

L'infirmière de pratique (IPA) est habilitée à vous suivre en collaboration étroite avec votre oncologue, votre médecin référent hospitalier et votre médecin traitant afin de vous offrir un accompagnement personnalisé et global.

Elle coordonne votre parcours. Elle vous apporte écoute, soutien (ainsi qu'à vos proches) au quotidien ; en concertation avec toute une équipe pluridisciplinaire qu'elle sollicite en fonction de vos besoins (diététicienne , assistante sociale psychologue etc.)

Qui est-elle :

- Une infirmière ayant exercé plus de 3 ans
- Formée pendant deux ans à la faculté universitaire de médecine (Master2)
- Spécialisée en oncologie et onco-hématologie

Quels sont ses rôles ?

Un binôme IPA /médecin (oncologue ou médecin hospitalier référent) est mis en place pour optimiser la qualité du parcours du patient : les règles de collaboration sont précisées dans un protocole d'organisation.

Grâce à ses compétences élargies, l'IPA assure en toute autonomie le suivi du patient confié par le médecin.

Des échanges entre le binôme sont réguliers. Ainsi l'IPA réadressera sans délai le patient si les limites de ses compétences sont atteintes.

Comment peut-elle vous accompagner au quotidien ?

- En vous suivant tout le long de votre parcours de soins (en HDJ, en consultation et hospitalisation traditionnelle) du diagnostic à l'après cancer.
- En relais à la consultation médicale
- En effectuant des actes d'évaluation clinique et de surveillance
- En proposant des actions d'orientation, d'éducation et de dépistage
- En renouvelant les prescriptions de votre médecin référent hospitalier
- En prescrivant les examens de contrôle (scanner, prise de sang, etc.)
- Par un suivi en consultation externe ou à distance (téléconsultation, suivi téléphonique)

NB : À tout moment, vous pouvez solliciter votre médecin hospitalier et arrêter cet accompagnement sans que soit modifié votre prise en charge pluridisciplinaire.

Inclues dans votre prise en charge pluridisciplinaire , les consultations sont gratuites .